

Collectivités Locales Données financières



**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE HAUTE NORMANDIE ET DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**

La tenue des comptes et le conseil financier, budgétaire et fiscal des collectivités locales sont au cœur de missions de la Direction Générale des Finances Publiques, qui dispose à ce titre de données financières essentielles sur les finances locales.

Afin de mettre en valeur et de partager ces données, un observatoire des comptes locaux a été mis en place à la Direction Régionale des Finances Publiques de Haute-Normandie et du département de Seine-Maritime.

Fruit du travail de cet observatoire, la présente plaquette présente l'évolution des finances des collectivités locales de Seine-Maritime sur la période 2008 à 2011.

Les collectivités de Seine-Maritime se caractérisent par des budgets de fonctionnement généralement bien maîtrisés, et se situant à des niveaux proches des moyennes nationales. Leur capacité d'autofinancement s'est renforcée sur cette période en raison de l'augmentation des produits de fonctionnement, mais pour autant, le niveau global d'investissement direct est resté stable sur les quatre dernières années. On constate par ailleurs une augmentation de leur endettement.

Michel Le Clainche

Directeur Régional des Finances Publiques

| | | |
|---|--|-----------|
| ■ | <u>EDITORIAL DU DIRECTEUR</u> | 1 |
| ■ | <u>SYNTHESE</u> | 3 |
| ■ | <u>1 - APPROCHE COMPARATIVE</u> | 4 |
| ■ | 1.1. CONCERNANT LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT RÉELS | 4 |
| ■ | 1.2. CONCERNANT LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES | 5 |
| ■ | 1.3. CONCERNANT LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | 6 |
| ■ | 1.4. CONCERNANT LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | 7 |
| ■ | 1.5. CONCERNANT L'ENDETTEMENT | 8 |
| ■ | <u>2 - APPROCHE PAR TYPE DE COLLECTIVITE</u> | 9 |
| ■ | 2.1. COMMUNES | 9 |
| ■ | 2.2. ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE | 19 |
| ■ | <u>ELÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE</u> | 24 |

Communes de plus de 10 000 habitants :

- Les charges de personnel représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement, mais restent proches de la moyenne nationale.
- La capacité d'autofinancement est en progression et proche de la moyenne nationale,
- L'investissement et l'endettement sont stables et globalement proches de la moyenne nationale

Communes de moins de 10 000 habitants :

- Les charges de personnel augmentent de 9 % entre 2008 et 2011. Elles sont sensiblement plus importantes en Seine-Maritime que sur le reste de la France.
- La capacité d'autofinancement est en forte progression et supérieure à la moyenne nationale,
- L'endettement et l'investissement sont stables et inférieurs à la moyenne nationale

Etablissements publics de coopération intercommunale :

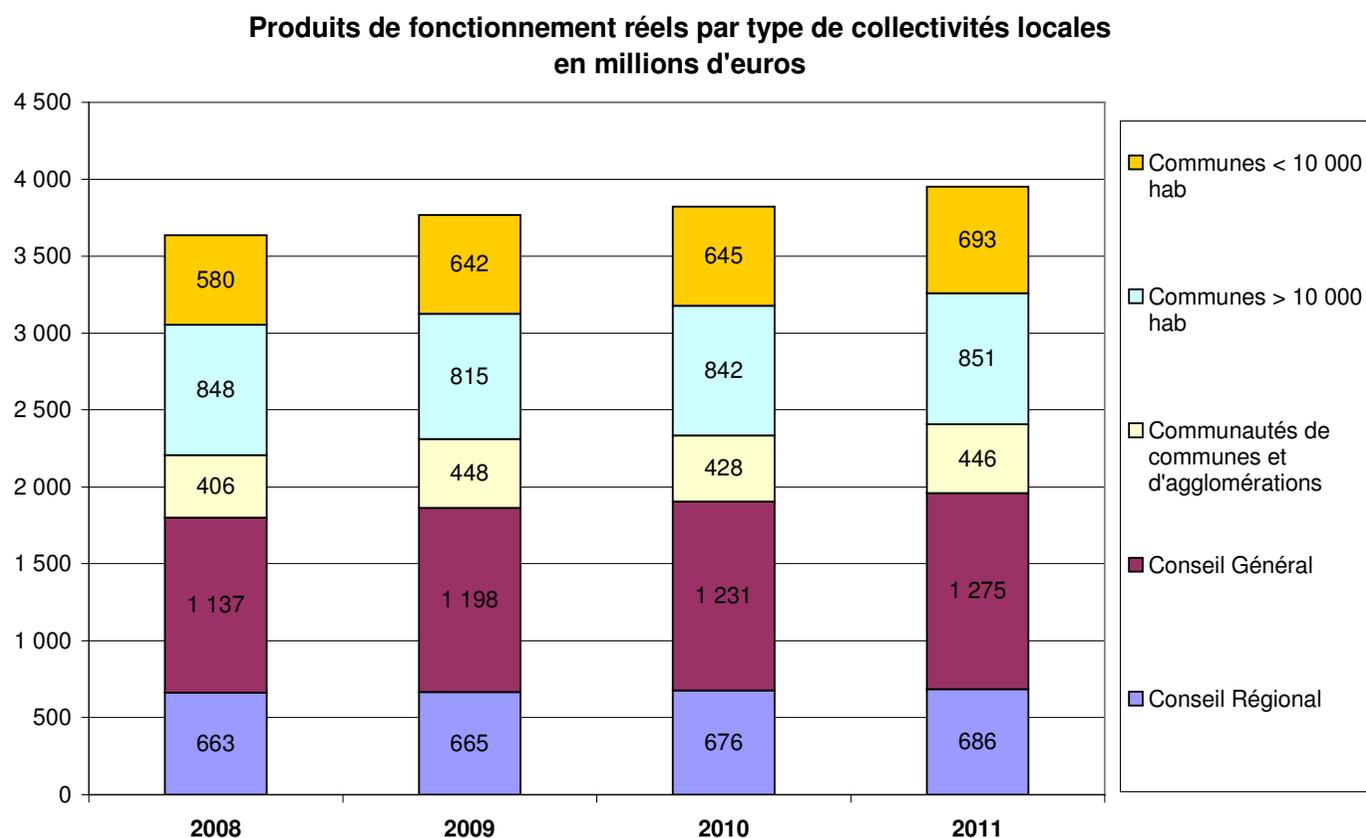
- Les dépenses directes d'investissement des communautés de communes ont augmenté de 40 % en 3 ans.
- La capacité d'autofinancement des EPCI reste proche de la moyenne nationale.

1 - APPROCHE COMPARATIVE

Cette approche consiste à analyser les évolutions en volume des produits et charges de fonctionnement, de la capacité d'autofinancement, des dépenses d'investissement et de l'endettement des différentes catégories de collectivités (Conseil Régional, Conseil Général, communautés de communes et d'agglomération, communes de plus de 10 000 habitants et communes de moins de 10 000 habitants). Dans le cadre de cette analyse, il convient de tenir compte du fait que le périmètre des communes de plus et moins de 10 000 habitants a été modifié entre 2008 et 2009, suite au passage de deux communes (Caudebec-lès-Elbeuf et Gonfreville-L'Orcher) en dessous des 10 000 habitants.

1.1. Concernant les produits de fonctionnement réels

Les produits de fonctionnement réels des collectivités de Seine-Maritime s'élèvent à 3 951 M€ en 2011.



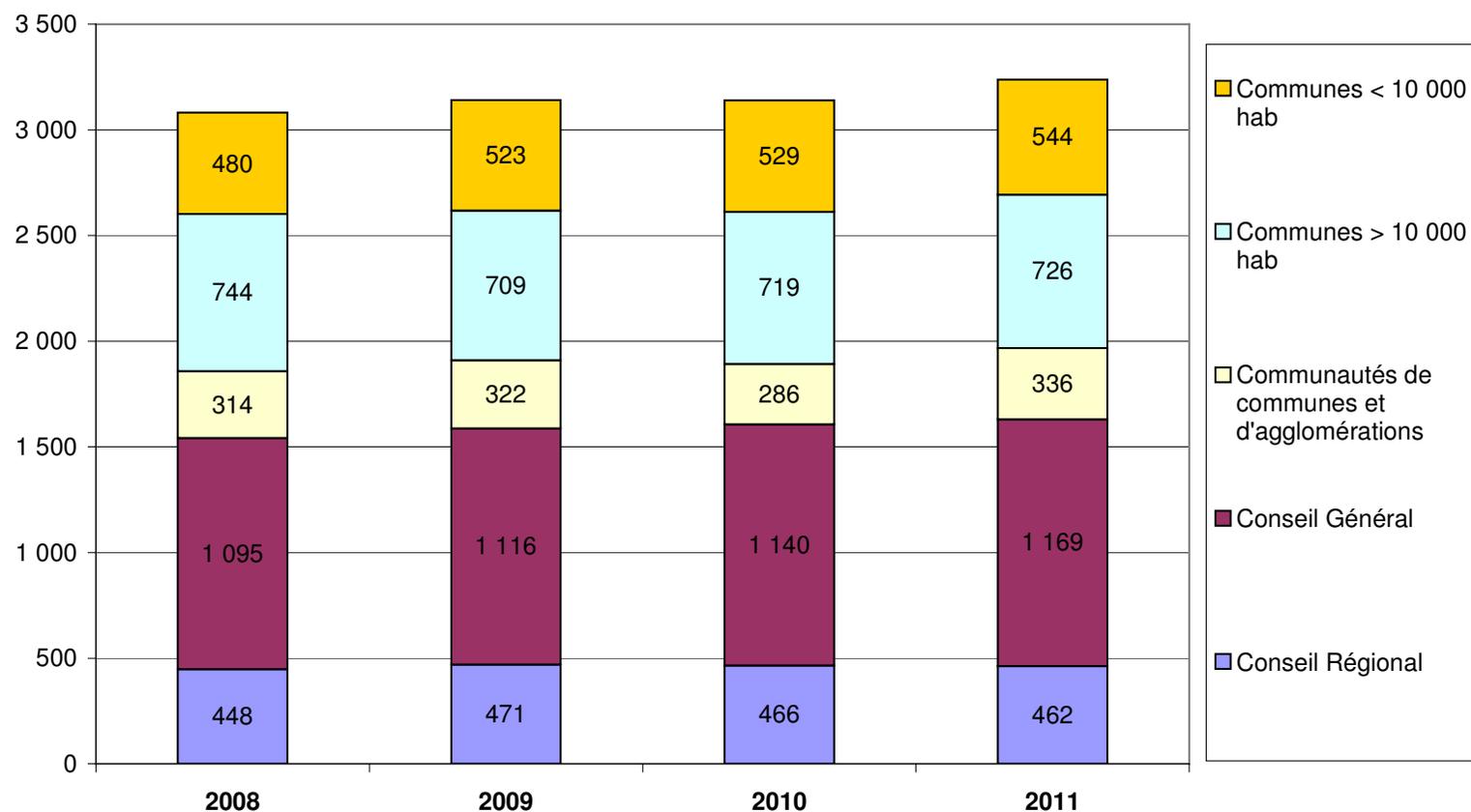
Le montant des produits de fonctionnement réels est en augmentation moyenne, toutes collectivités confondues, de 9 % sur 4 ans.

Il est en hausse pour tous les types de collectivités mais plus particulièrement pour le Conseil Général (+12 %) et pour les communes de moins de 10 000 habitants (+19 %).

1.2. Concernant les charges de fonctionnement réelles

Les charges de fonctionnement réelles des collectivités de Seine-Maritime s'élèvent à 3 237 M€ en 2011.

**Charges de fonctionnement réelles par type de collectivités locales
en millions d'euros**



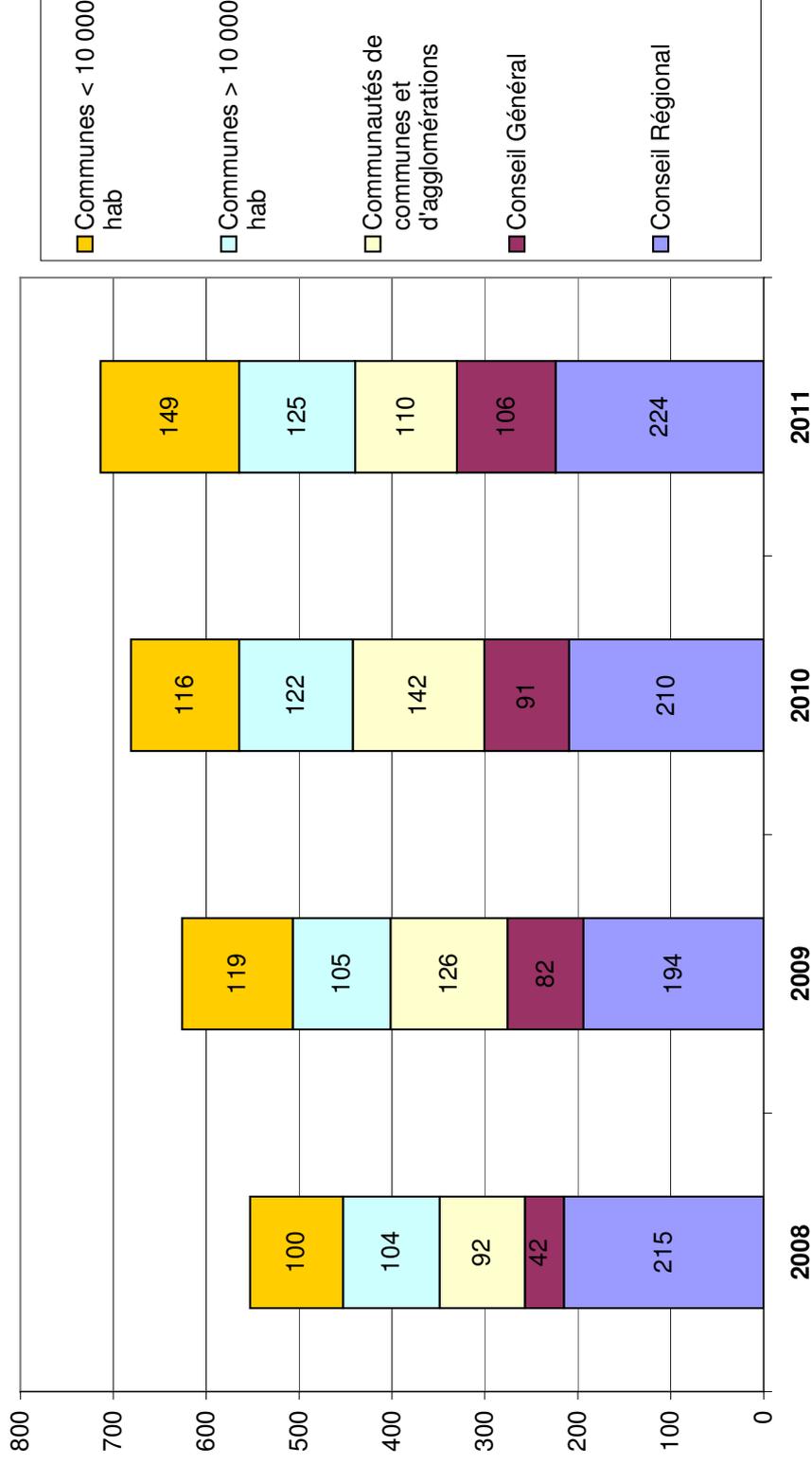
Le montant des charges de fonctionnement réelles est en augmentation moyenne, toutes collectivités confondues, de 5 % sur 4 ans, soit une hausse deux fois moins forte que celle des produits de fonctionnement.

Il est par ailleurs intéressant de noter que les dépenses de fonctionnement du Conseil Général représentent en 2011 un tiers de l'ensemble des dépenses des collectivités locales du département.

1.3. Concernant la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute disponible sur l'ensemble des collectivités de Seine-Maritime s'élève à 714 M€ en 2011.

**Capacité d'autofinancement brute par type de collectivités locales
en millions d'euros**



La capacité d'autofinancement toutes collectivités confondues augmente de +29% entre 2008 et 2011

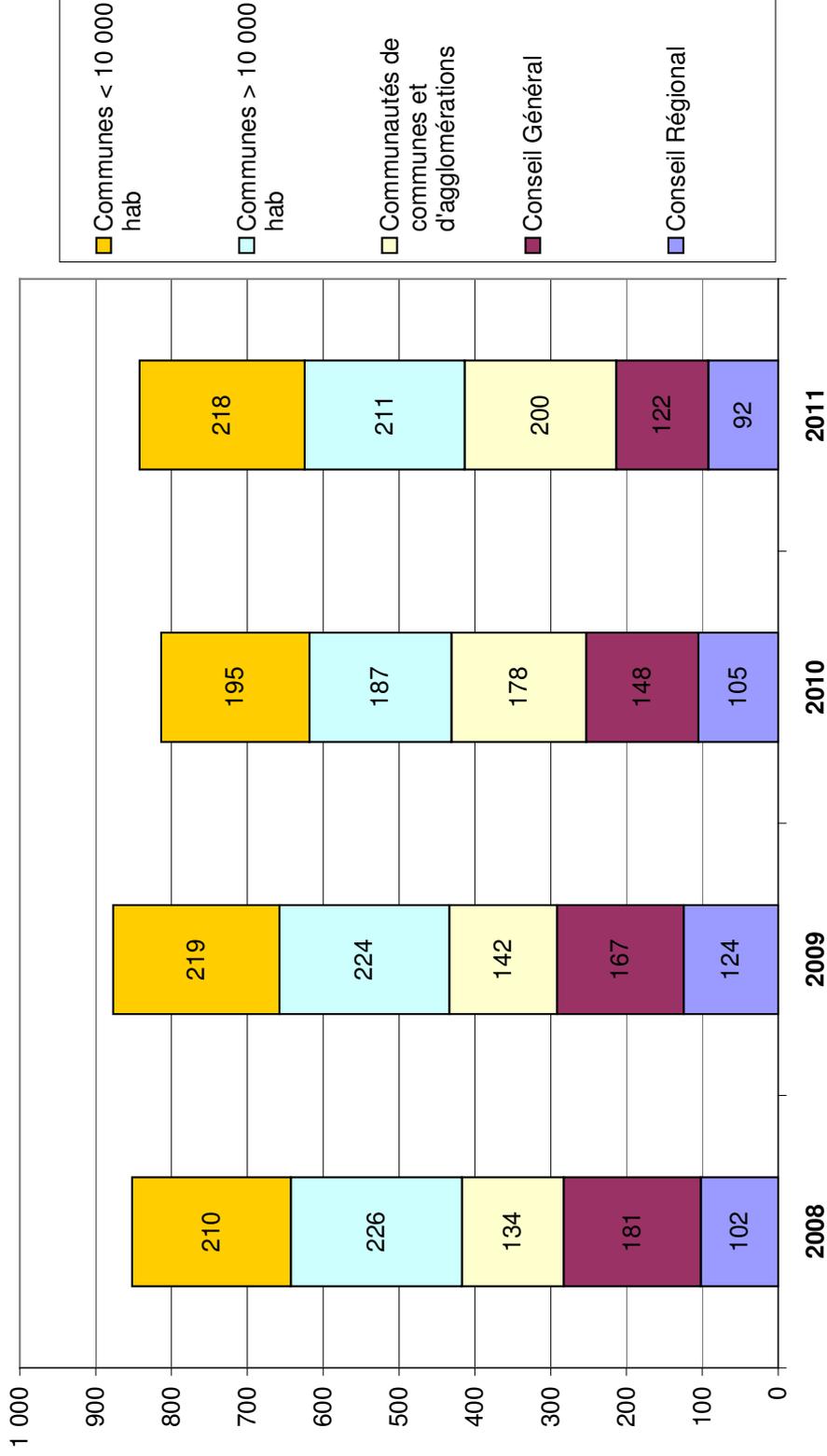
Il est à noter une amélioration de la capacité d'autofinancement du bloc communal, en particulier des communes de moins de 10 000 habitants qui a fortement augmenté entre 2008 et 2011. Par ailleurs la capacité d'autofinancement du Conseil Régional représentée en 2011 un tiers de l'ensemble de la capacité d'autofinancement des collectivités locales.

Bien qu'elle ait plus que doublé entre 2008 et 2011, la capacité d'autofinancement du Conseil Général est particulièrement faible.

1.4. Concernant les dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement directes des collectivités locales est relativement stable entre 2008 et 2011 (843 M€ en 2011).

Dépenses d'investissement directes par type de collectivités locales, en millions d'euros



En effet, la baisse significative des dépenses du Conseil Général, et dans une moindre mesure du Conseil Régional, est en partie compensée par l'augmentation de moitié des investissements des communautés de communes.

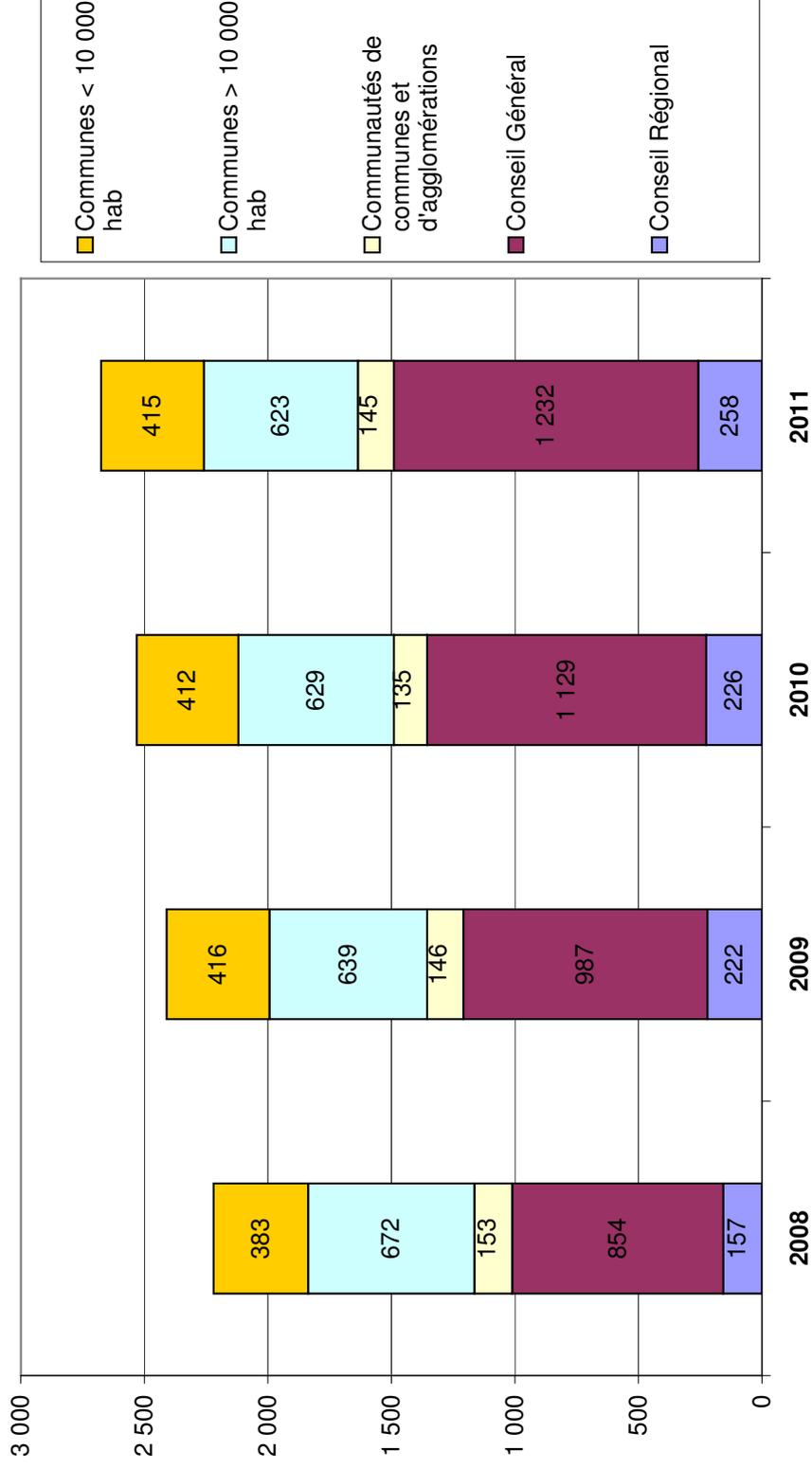
Parallèlement, en 2011, les communes (de plus et moins de 10 000 habitants) continuent à représenter la moitié des investissements des collectivités locales.

Nota : les dépenses d'investissements directes s'entendent hors subventions d'équipement versées aux communes, communautés de communes, établissements publics...

1.5. Concernant l'endettement

L'endettement total des collectivités locales a augmenté de +20% entre 2008 et 2011, et s'établit désormais à 2 673 M€. Il est essentiellement porté, d'une part, par le Conseil Général et, d'autre part, par les communes.

**Evolution de l'endettement par type de collectivités locales
en millions d'euros**



L'endettement des deux Conseils est en augmentation, tandis que celui des communes (plus et moins de 10 000 habitants) est resté stable.

2 - APPROCHE PAR TYPE DE COLLECTIVITE

2.1. Communes

L'ensemble de la population de Seine-Maritime se répartit de façon homogène entre les communes de plus de 10 000 habitants et celles de moins de 10 000 habitants. Ces deux ensembles représentent respectivement 608 373 habitants et 665 418 habitants en 2011.

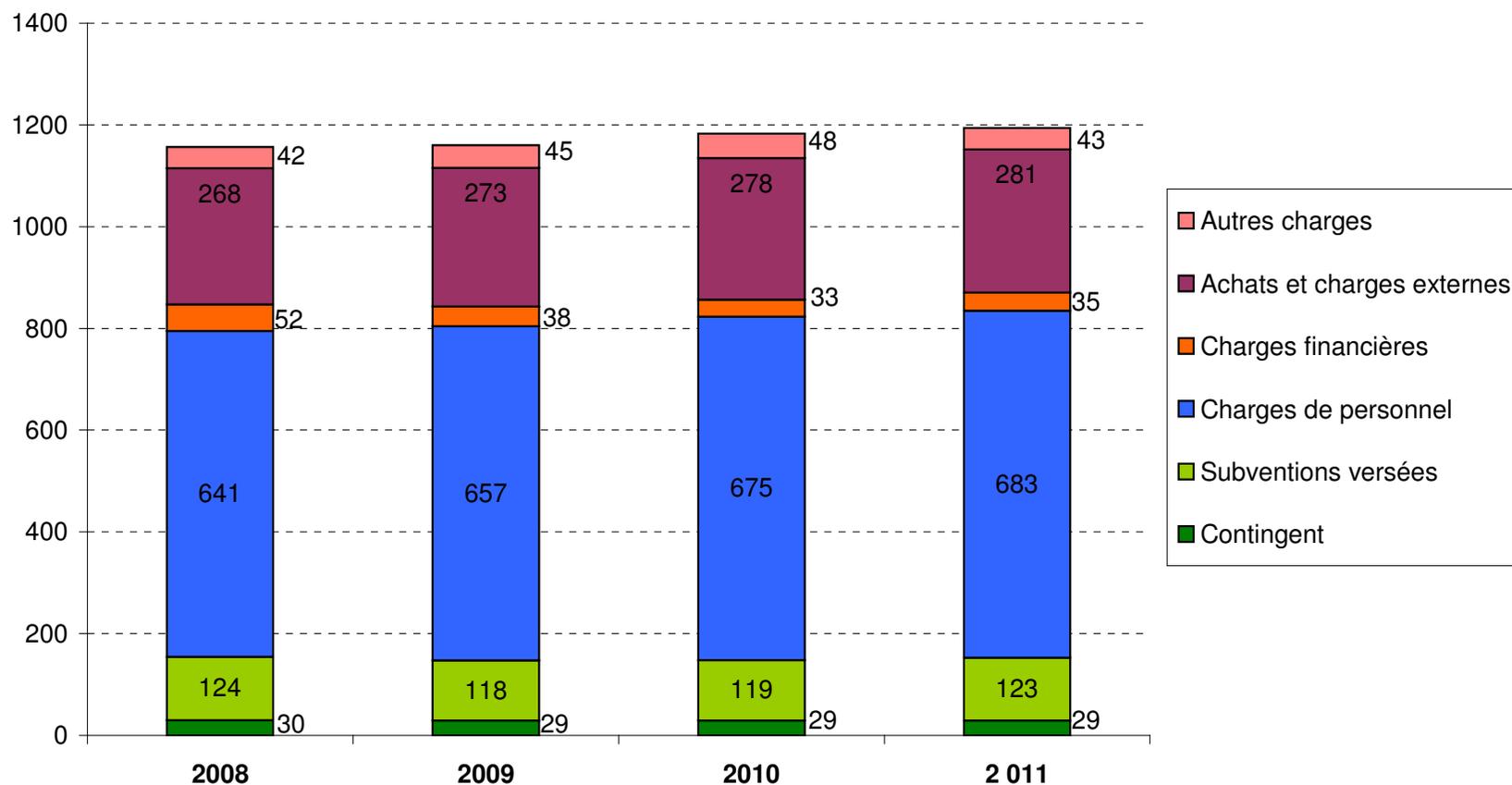
2.1.1. Communes de plus de 10 000 habitants

Produits réels de fonctionnement des communes > 10 000 hab. de Seine-Maritime (en €/hab)



Le budget global des communes de plus de 10 000 habitants est en légère progression depuis 2008 (+6 %). Sa composition est relativement stable.

Charges réelles de fonctionnement des communes > 10 000 hab. de Seine-Maritime (en €/hab)

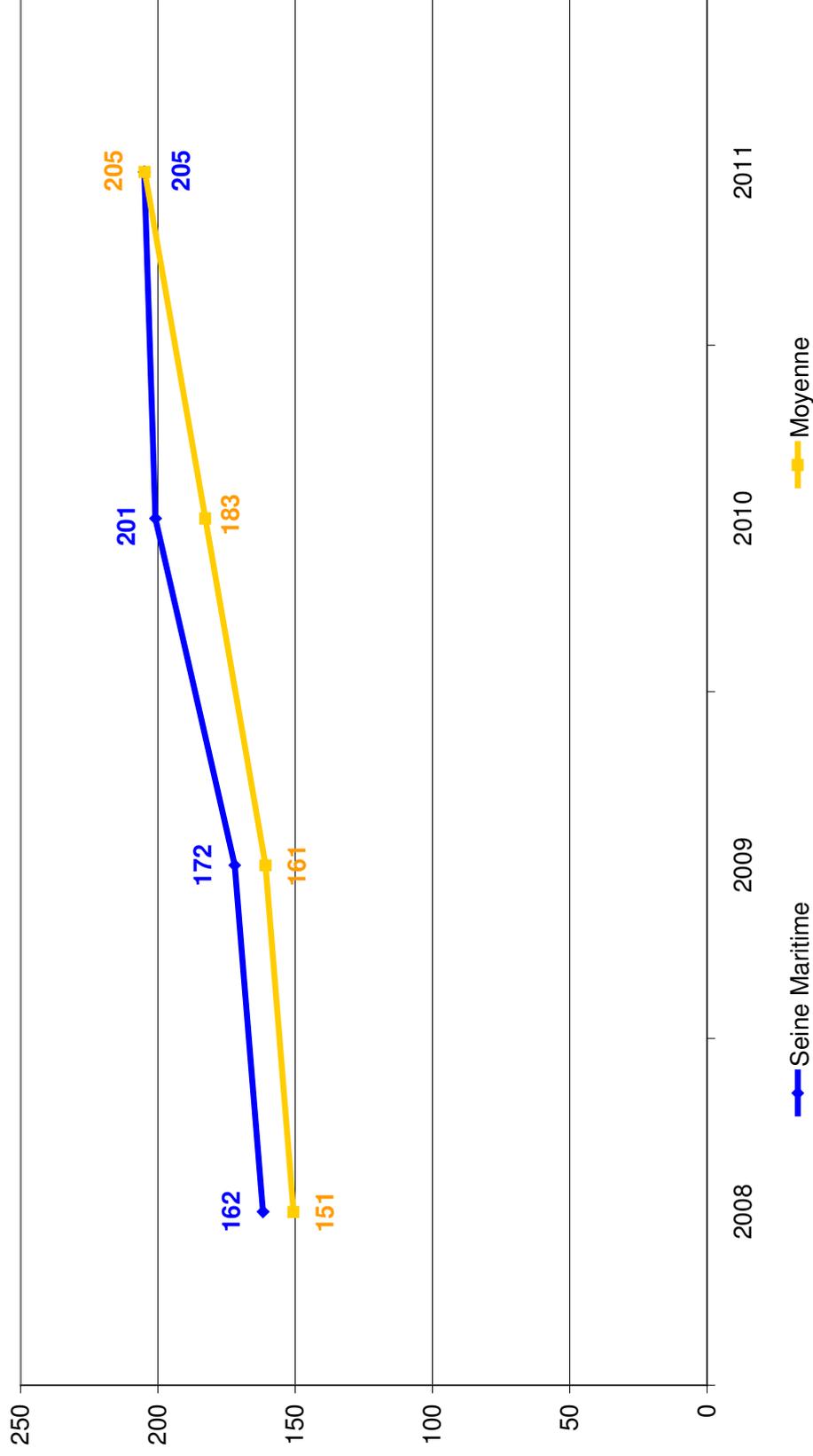


Les dépenses de fonctionnement des communes de plus de 10 000 habitants ont globalement augmenté de +3 % entre 2008 et 2011.

A l'intérieur de ces charges, on observe une progression des charges de personnel sur la période 2008-2011 (+7 %), sachant que, pour ces collectivités, elles représentent 57 % du total des dépenses de fonctionnement en 2011. Elles restent toutefois proches de la moyenne nationale (683 €/hab. en Seine-Maritime contre 692 €/hab. en moyenne).

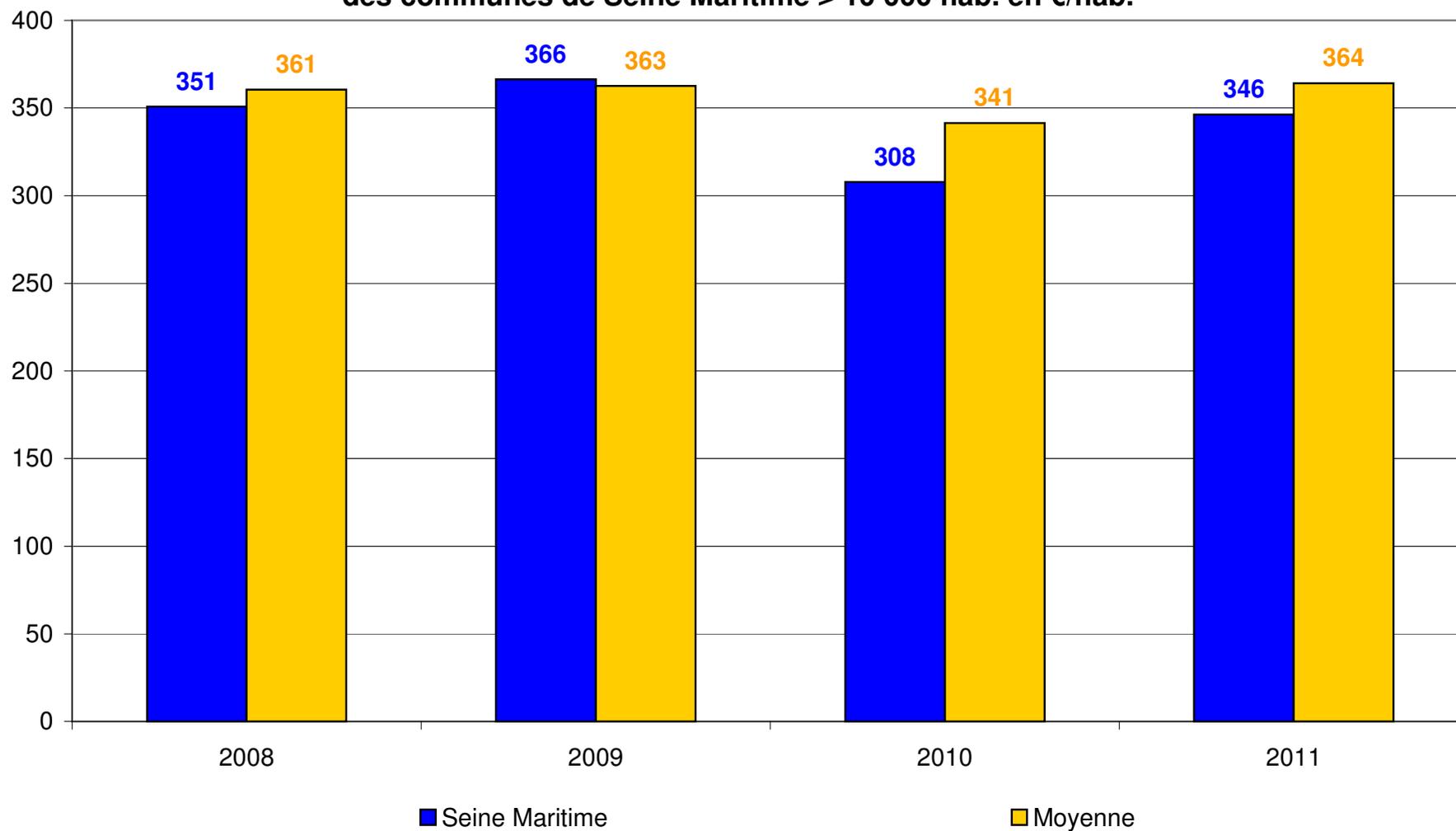
Par ailleurs, le poste 'achats et charges externes', qui représente 24 % du total des dépenses de fonctionnement, connaît une hausse de +4.8 % sur la même période.

**Capacité d'autofinancement brute des communes de Seine Maritime > 10 000 hab.
en €/hab.**



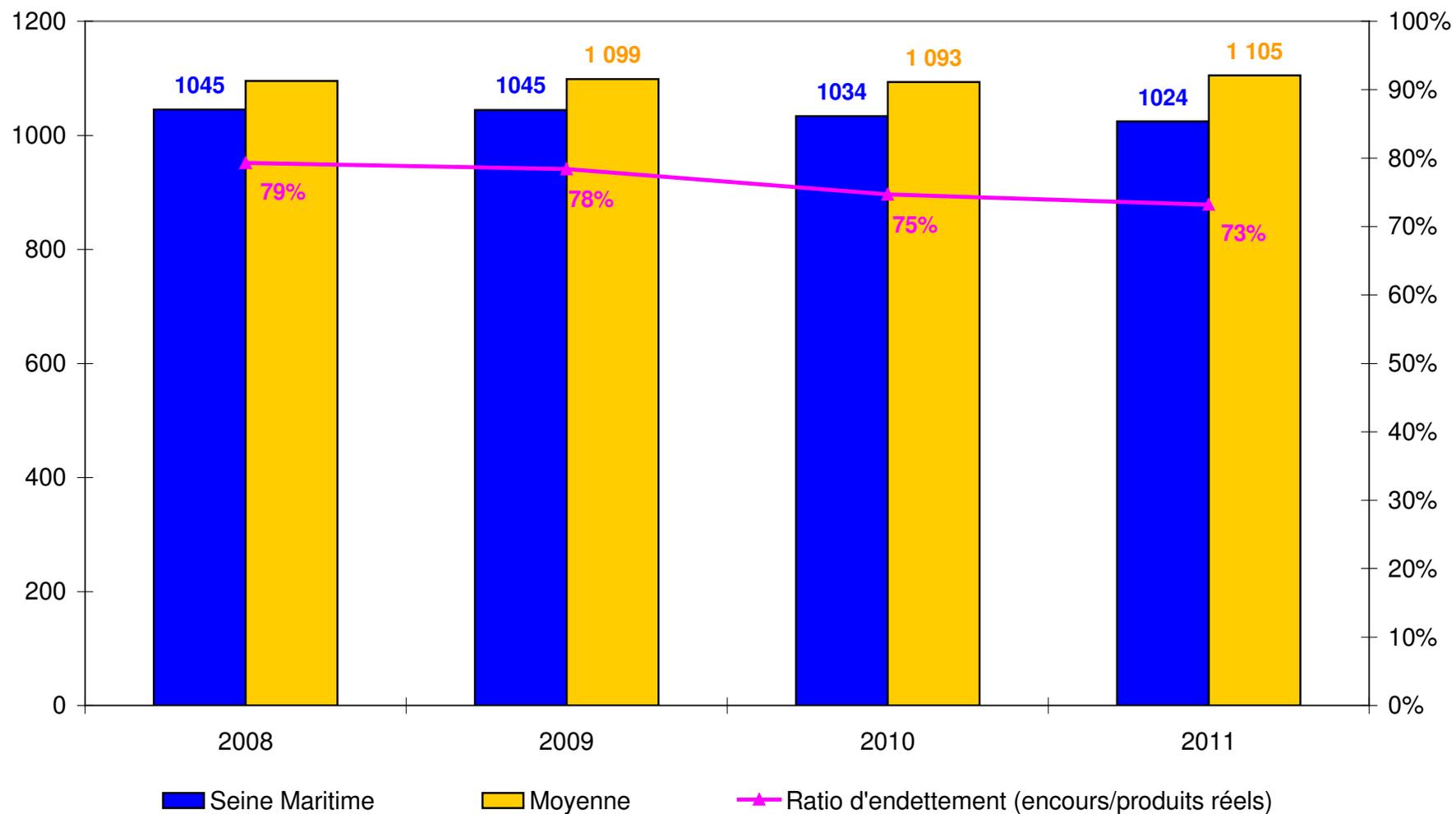
La capacité d'autofinancement brute constituée par l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants du département est en progression. Elle est restée très proche de la moyenne nationale de 2008 à 2011.

Dépenses d'investissement directes des communes de Seine Maritime > 10 000 hab. en €/hab.



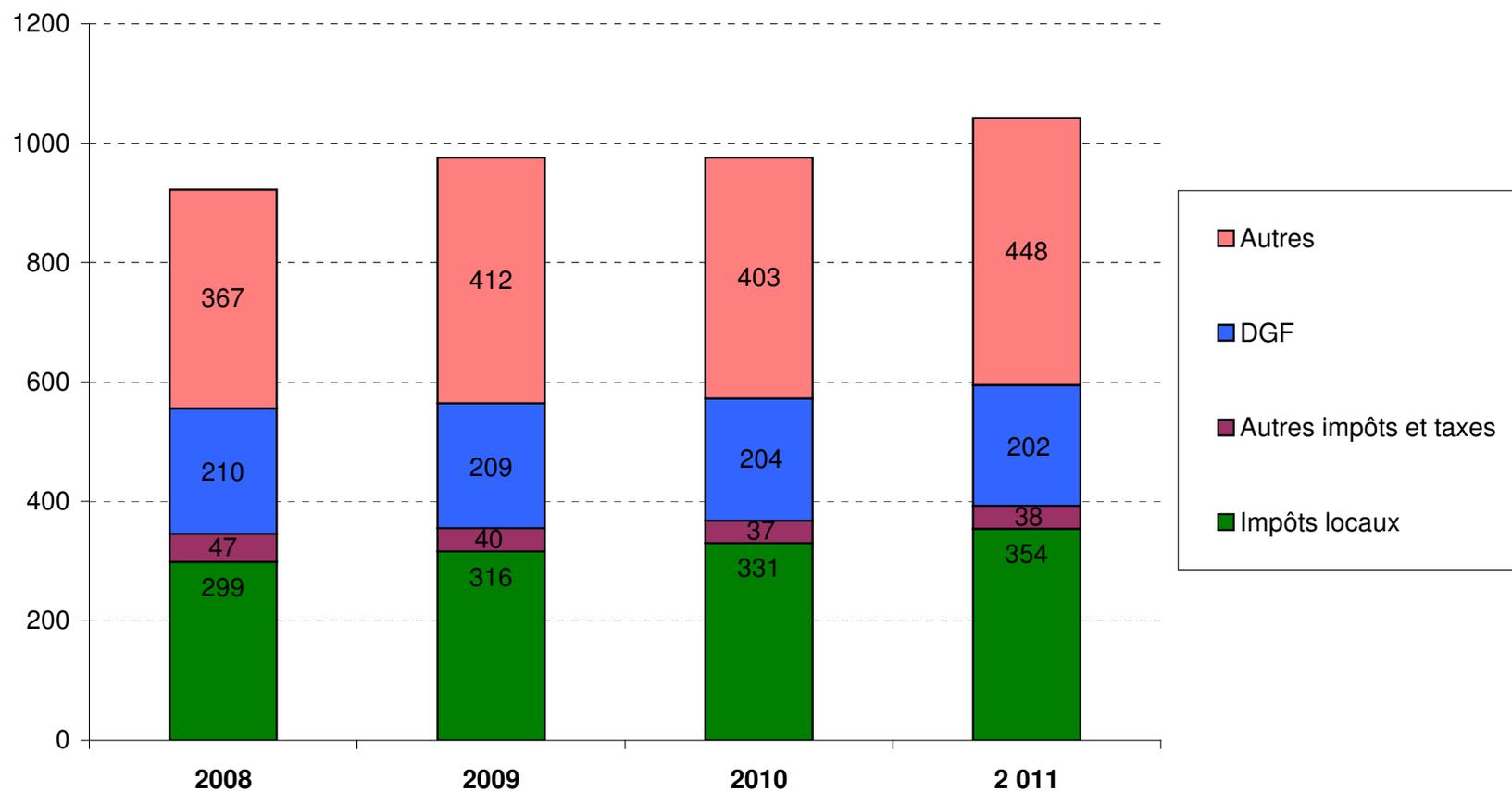
Les dépenses d'investissement directes sont relativement stables (après une chute en 2010), et restent à un niveau proche de la moyenne nationale.

Encours des dettes bancaires en €/hab. et ratio d'endettement des communes de Seine Maritime > 10 000 hab.



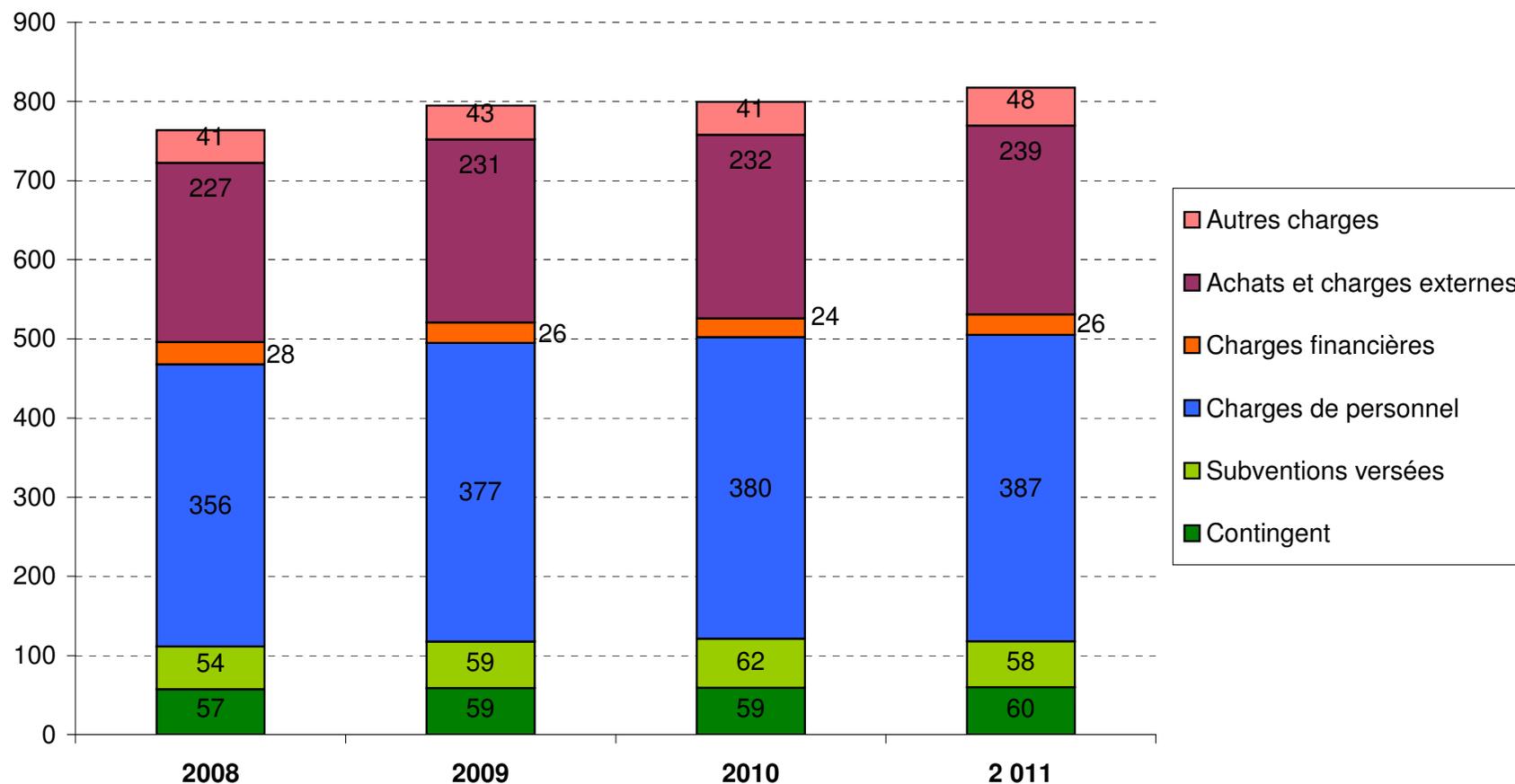
Le niveau d'endettement reste stable sur les 4 dernières années, légèrement en deçà de la moyenne nationale.

**Produits réels de fonctionnement des communes < 10 000 hab.
de Seine-Maritime (en €/hab)**



Les produits réels de fonctionnement des communes de moins de 10 000 habitants sont en progression sensible depuis 2008 (+13 %), notamment du fait de l'augmentation de 18 % du montant des impôts et du poste 'autres' qui comprend notamment les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) (21 €/hab.), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (12 €/hab.) et les reversements de fiscalité en provenance des communautés de communes et d'agglomérations.

Charges réelles de fonctionnement des communes < 10 000 hab. de Seine-Maritime (en €/hab)

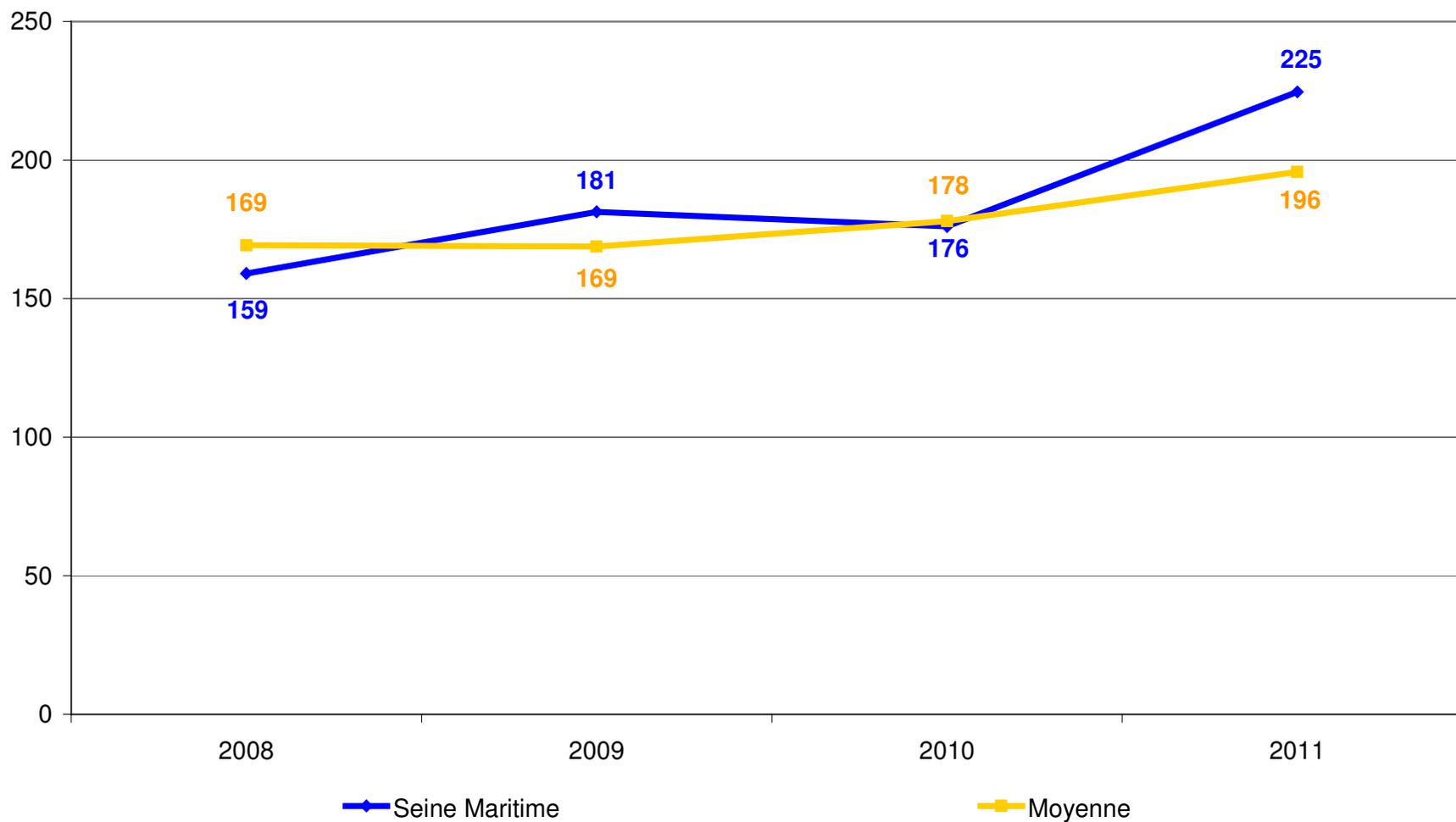


On constate une maîtrise globale des dépenses de fonctionnement des communes de moins de 10 000 habitants (+7%).

Tout comme pour les communes de plus de 10 000 habitants, on note une progression des charges de personnel pour les communes de moins de 10 000 habitants sur la période 2008-2011 (+9%), sachant que, pour ces collectivités, les dépenses de personnel représentent 47% du total des dépenses de fonctionnement en 2011. Elles sont sensiblement plus importantes en Seine-Maritime (387 €/hab.) que sur le reste de la France ((328 €/hab.)

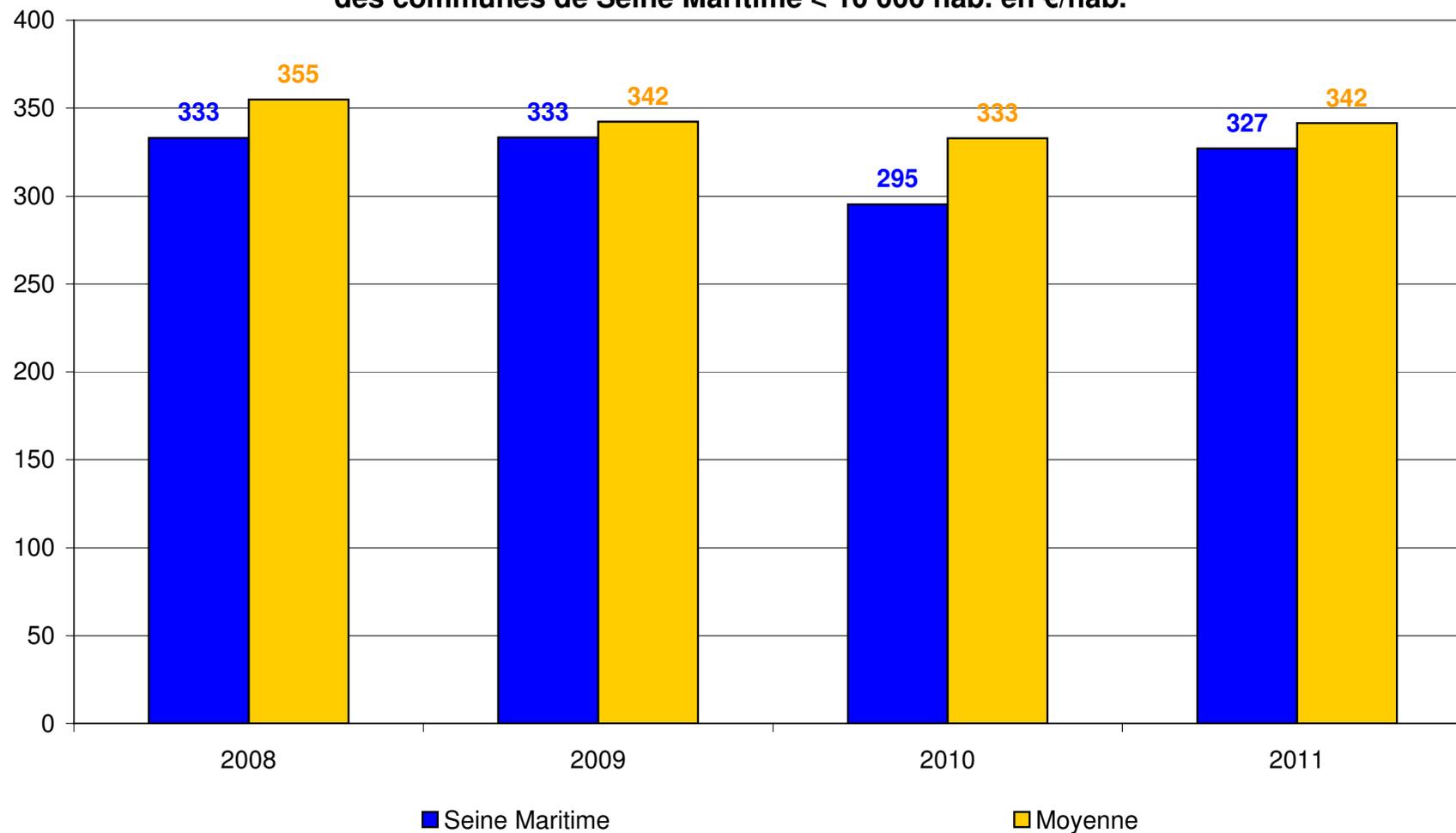
Par ailleurs, le poste '*achats et charges externes*', qui représente 29 % du total des dépenses de fonctionnement, connaît une hausse de +5 % sur la période.

Capacité d'autofinancement brute des communes de Seine Maritime < 10 000 hab. en €/hab.



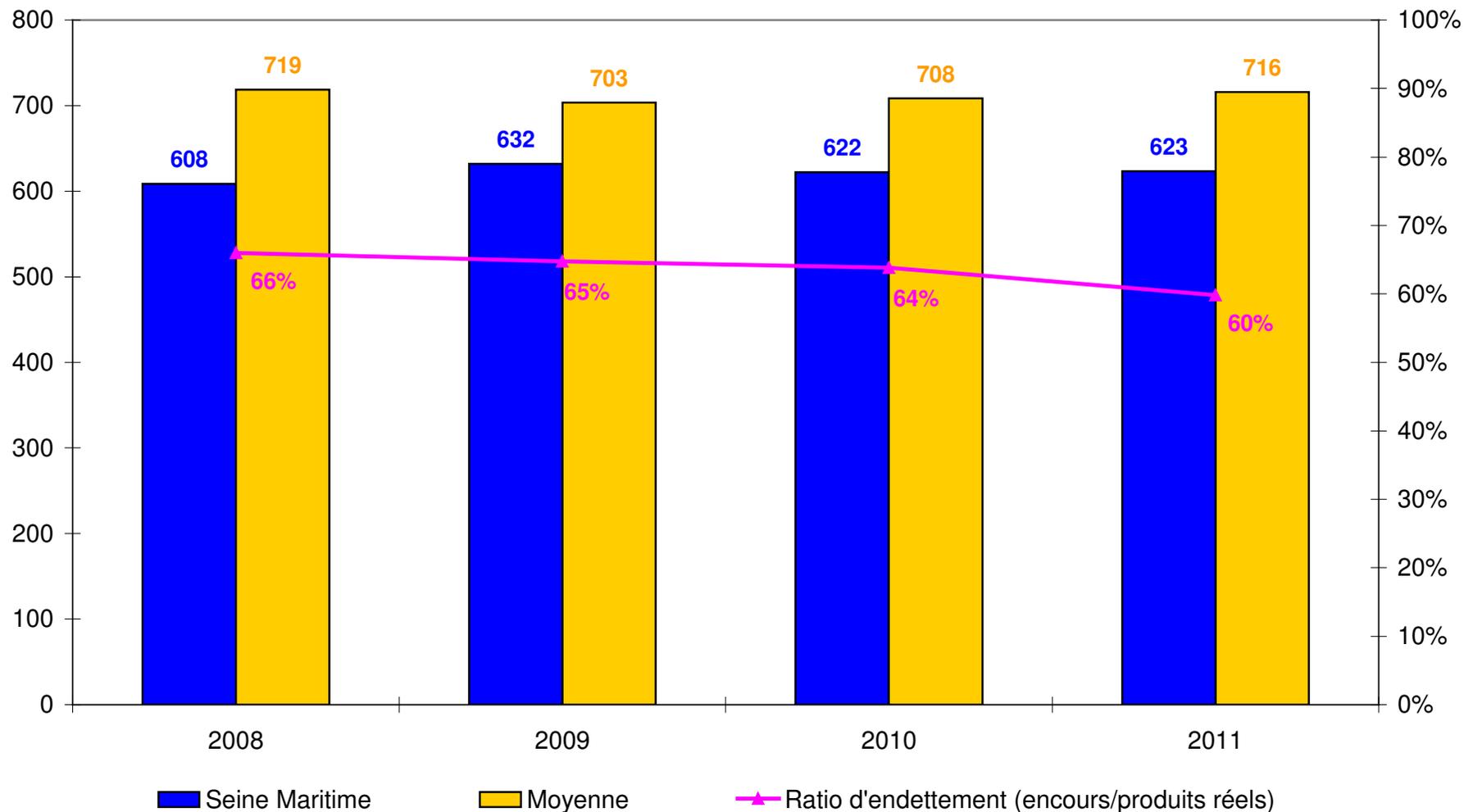
La capacité d'autofinancement des communes de moins de 10 000 habitants est en forte progression (+28 %) en 2011, et se situe à un niveau largement supérieur à la moyenne nationale.

**Dépenses d'investissement directes
des communes de Seine Maritime < 10 000 hab. en €/hab.**



Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent un montant d'investissements sensiblement équivalent à celui des communes de plus de 10 000 habitants et qui se caractérise par une stabilité sur la période 2008-2011.

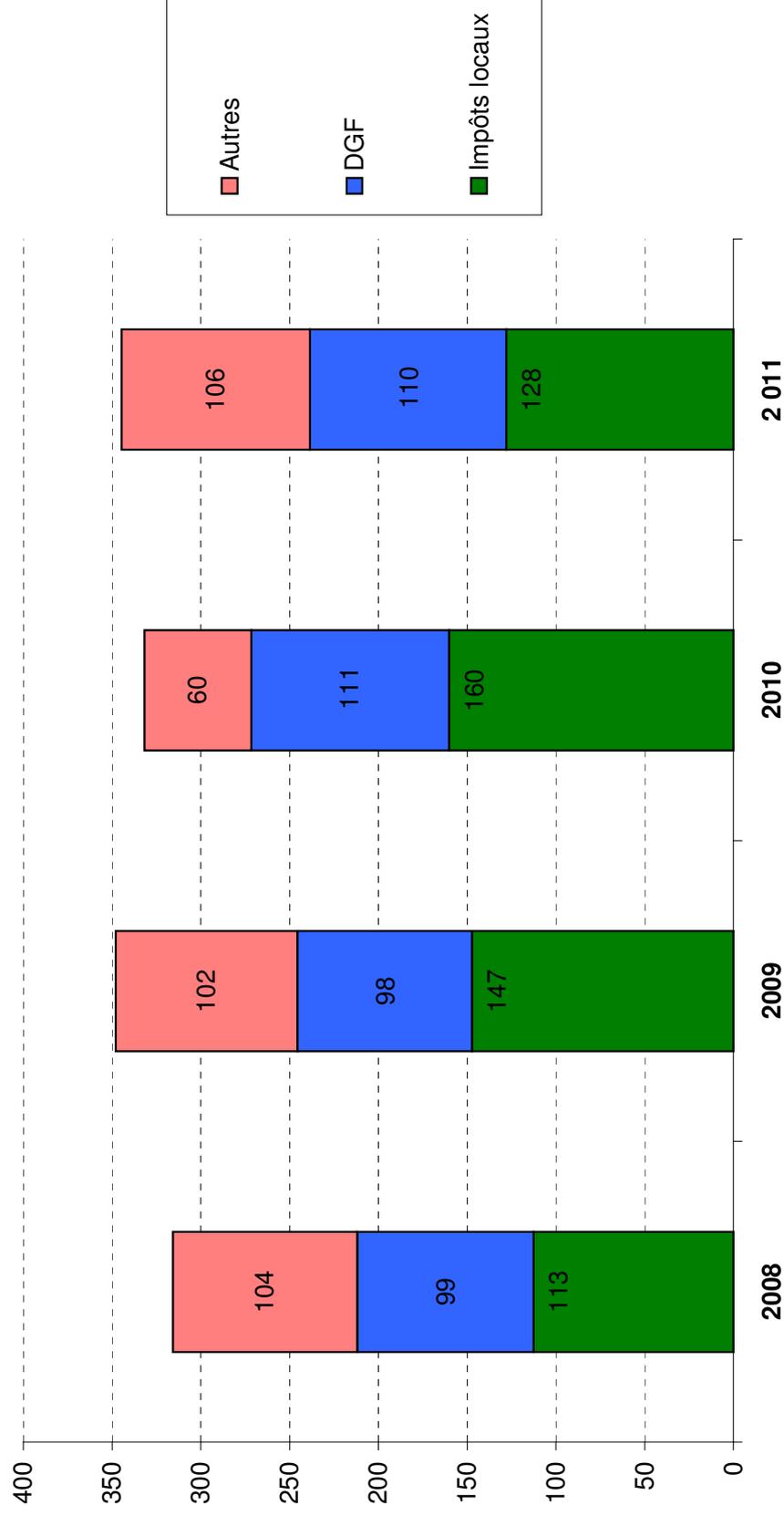
Encours des dettes bancaires en €/hab. et ratio d'endettement des communes de Seine Maritime < 10 000 hab.



L'endettement des communes de moins de 10 000 habitants est stable, inférieur à la moyenne nationale, et 40 % moins important que celui des grandes communes. Par ailleurs, leur ratio d'endettement est, en moyenne, plus prudent.

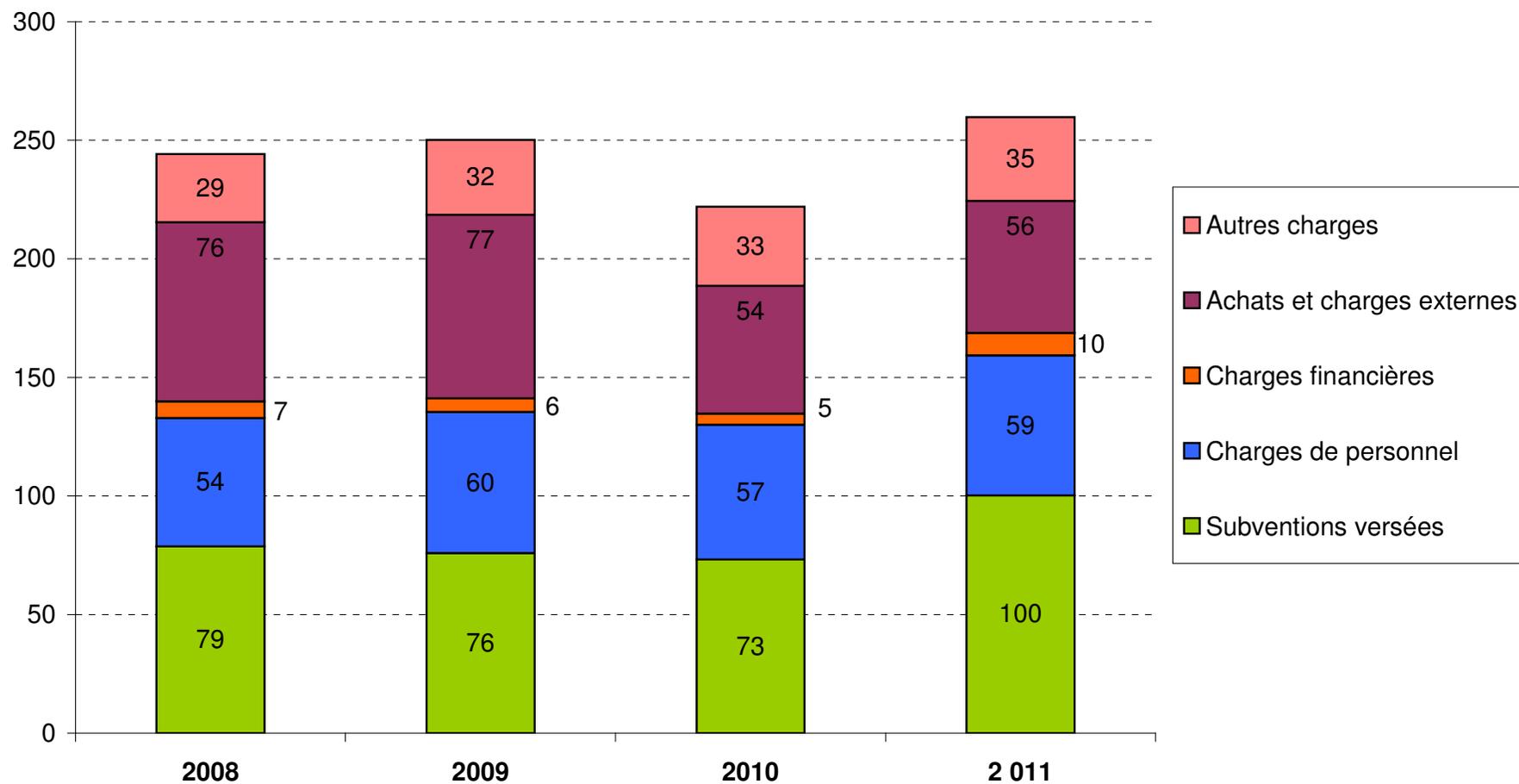
2.2. établissements publics de coopération intercommunale

Produits réels de fonctionnement des EPCI de Seine-Maritime (en €/hab)



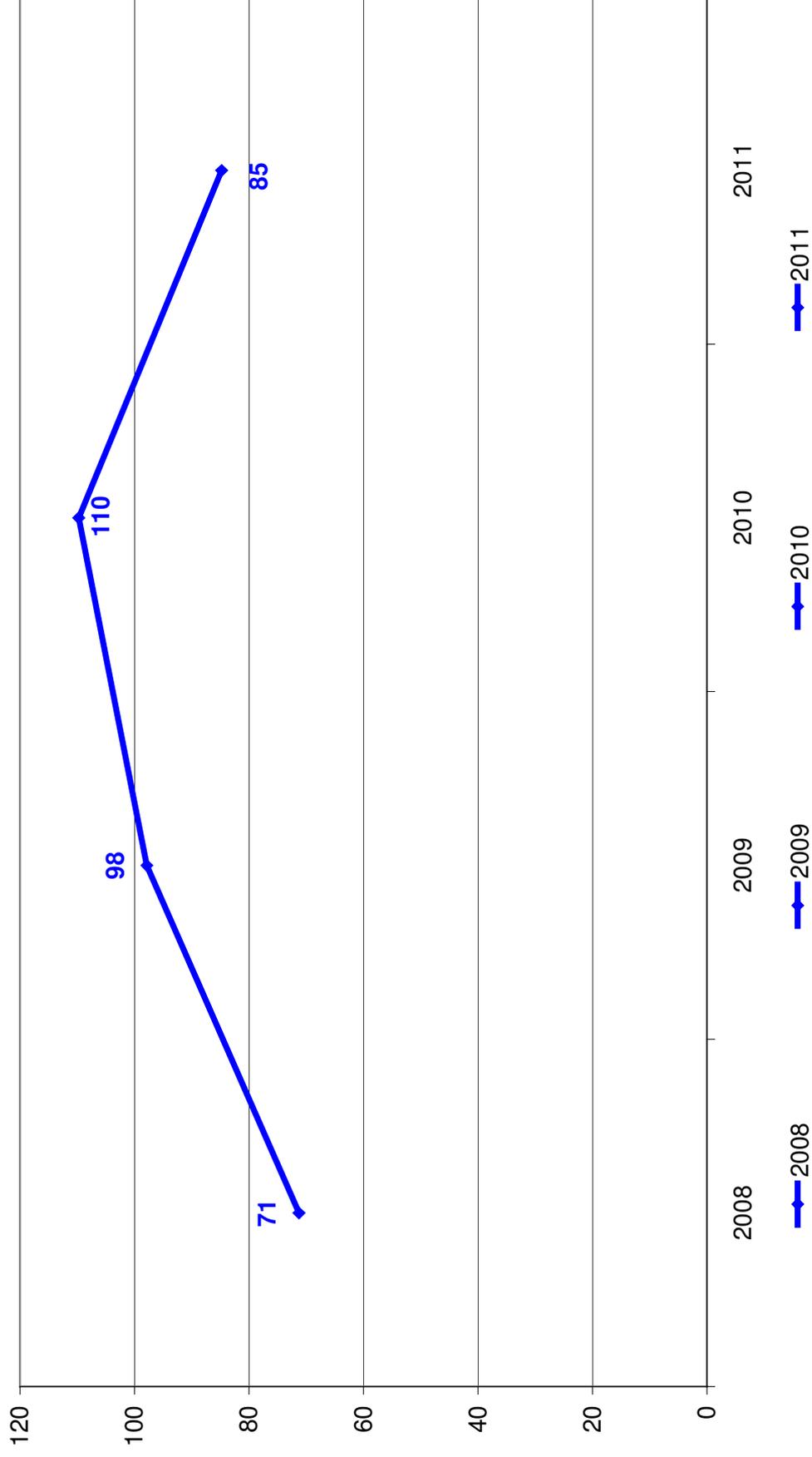
La part des impôts locaux a globalement augmenté de +13,3 % entre 2008 et 2011, mais elle a diminué entre 2010 et 2011, en raison de l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe professionnelle. Cette baisse est toutefois compensée par le versement de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (poste 'autres'), qui s'établit à 44 € par habitant pour l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département. Le montant total du budget a toutefois peu évolué dans son ensemble (+9%), du fait de la variabilité des autres produits.

Charges réelles de fonctionnement des EPCI de Seine-Maritime (en €/hab)



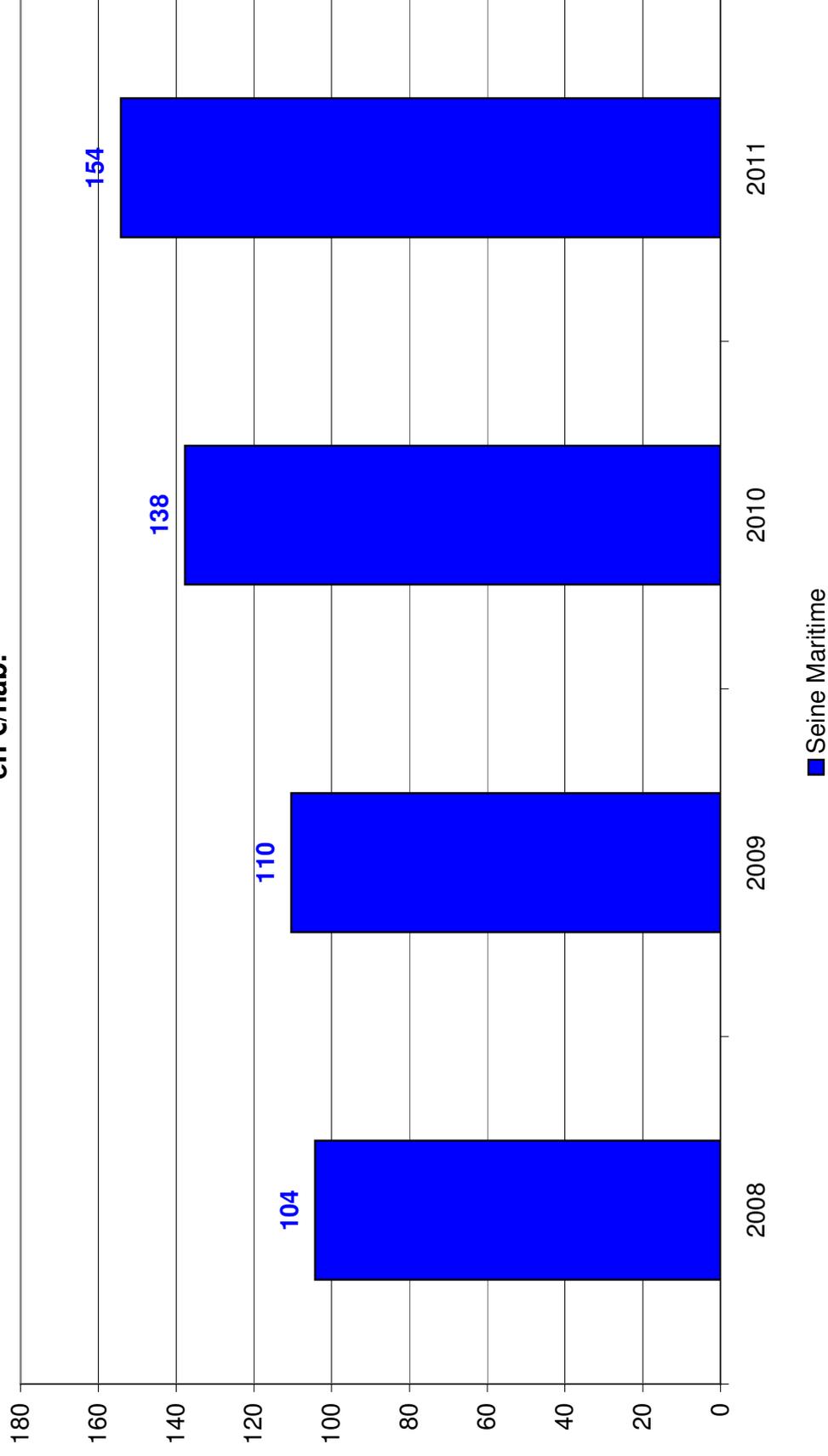
La répartition des charges de fonctionnement des communautés de communes et d'agglomérations a connu d'importantes variations. D'une part, les achats et charges externes ont fortement diminué depuis 2010. D'autre part, les subventions versées ont augmenté de 37 % en 2011. En revanche, la part des charges de personnel est restée stable.

Capacité d'autofinancement brute des EPCI de Seine Maritime en €/hab.



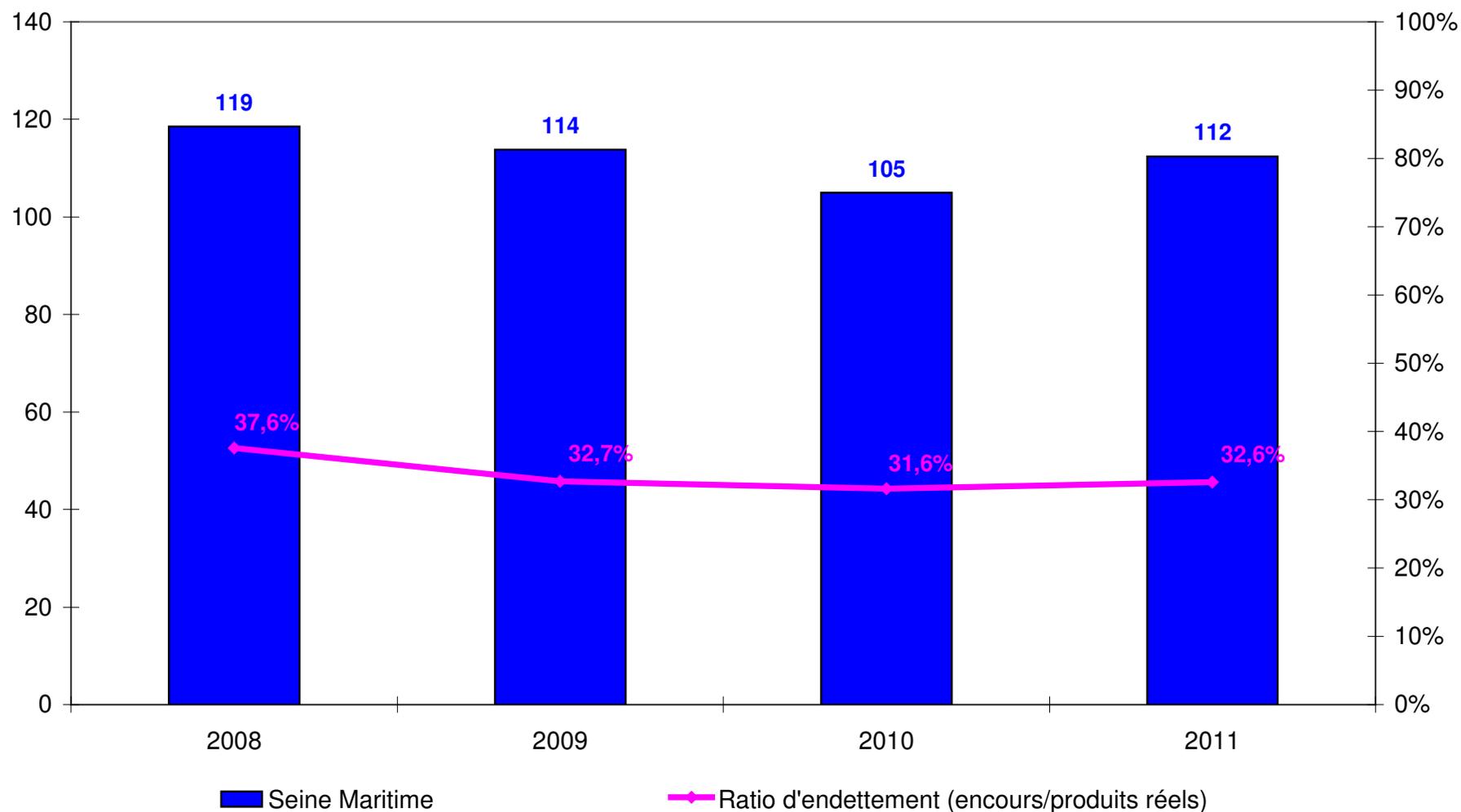
La capacité d'autofinancement des établissements publics de coopération intercommunale est conforme à la moyenne nationale.

Dépenses d'investissement directes des EPCI de Seine Maritime en €/hab.



Depuis 2009, les dépenses directes d'investissement des communautés de communes et d'agglomérations ont sensiblement augmenté (+ 40 % sur 3 années).

Encours des dettes bancaires en €/hab. et ratio d'endettement des EPCI de Seine Maritime



Ces efforts en matière d'investissement n'ont toutefois pas fragilisé la structure financière de ces collectivités, puisque le niveau d'endettement est resté stable avec un ratio d'endettement confortable.

ELÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE

Les données présentées pour les différentes collectivités du département de Seine-Maritime sont issues des balances annuelles définitives éditées, telles que centralisées par l'infocentre CCLI (Centralisation Comptable des collectivités Locales Infocentre).

Pour les communes, une pondération par nombre d'habitants a été calculée pour obtenir les moyennes nationales des communes de plus et de moins de 10 000 habitants.

Le chiffre de population utilisé pour le calcul des ratios en euros par habitant, est celui de la population légale avec doubles comptes. A compter de l'exercice 2009, le recensement étant annualisé, il s'agit de la population totale de la commune authentifiée au journal officiel et applicable au 1er janvier de l'exercice.

Les moyennes nationales et moyennes de strates ont été établies à partir des opérations effectivement réalisées au cours de l'année et enregistrées dans les comptes de gestion tenus par les trésoriers des Finances Publiques.

Ces chiffres ne portent que sur le budget principal des collectivités locales et n'intègrent pas les budgets annexes.

Les produits de fonctionnement réels correspondent à l'ensemble des produits encaissables, à l'exception des produits de cession d'immobilisation (Crédits nets des comptes 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77 (sauf 775, 776, 777) et 79).

Pour les établissements publics de coopération intercommunale, les impôts locaux s'entendent hors reversement.

Les charges de fonctionnement réelles correspondent à l'ensemble des charges encaissables, à l'exception des opérations relatives aux cessions d'immobilisation (Débits nets des comptes 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67 (sauf 675 et 676)).

La capacité d'autofinancement brute est égale au total des produits de fonctionnement réels – total des charges de fonctionnement réelles.

Les dettes bancaires et assimilées correspondent aux crédits des comptes 163, 164 (sauf 16449), 1671, 1672, 1675, 1678 et 1681. Il s'agit essentiellement des emprunts bancaires ou obligataires. Par assimilation, y figurent les dettes contractées auprès de divers prêteurs (avances et emprunts du Trésor, dettes pour METP, autres emprunts et dettes).